

RENSEIGNEMENTS POUR L'INSCRIPTION – LOISIRS JEUNES SAISON 2022 - 2023

IMPORTANT

Toutes nos activités sont encadrées par des professionnels diplômés d'état

1) TARIF : 210€ pour la saison

Ce montant comprend :

- la cotisation au club
- l'assurance de base obligatoire
- la licence

ECONOMISEZ 20€ sur le montant de la cotisation en rapportant le dossier complet aux créneaux suivants :

- ✓ mardi 27/09 de 16h30 à 19h00
- ✓ mercredi 28/09 de 09h00 à 12h00
- ✓ jeudi 30/09 de 16h30 à 19h00
- ✓ samedi 01/10 de 09h00 à 12h00

2) FACILITÉS DE PAIEMENT

Vous pouvez régler votre cotisation en 2, 3 ou 4 fois. Pour cela, vous nous remettez 2,3 ou 4 chèques datés du jour de l'inscription. Le premier chèque sera encaissé dès réception, le 2ème trente jours après le premier, le 3ème trente jours après le deuxième et le 4ème trente jours après le 3ème.

3) RÉDUCTION : il est accordé une réduction de 15€ pour l'inscription de chaque personne supplémentaire de la même famille (père, mère, frère et sœur)

4) COUVERTURE EN ASSURANCE :

La fédération française de gymnastique a décidé de dématérialiser la notice d'information assurance. Le processus est désormais le suivant :

1. lors de son inscription ou de sa réinscription au club, le licencié communique son adresse mail (pour les mineurs, celui du responsable légal).
2. le licencié reçoit un mail de la fédération lui indiquant que sa licence est validée. la notice d'information assurance est jointe à ce mail. s'il ne souhaite pas souscrire de garanties optionnelles, la procédure s'arrête là. en effet, l'envoi de la notice par la fédération remplace la procédure actuelle de signature du bulletin n°2, remis au club et conserve par ce dernier.
3. le licencié qui souhaite souscrire des options supplémentaires doit imprimer le bulletin correspondant aux options qu'il souhaite souscrire (option 1 ou 2 atteinte corporelle, indemnités journalières, garantie accident de la vie) et l'envoyer, avec son règlement, au cabinet d'assurance Gomis-garrigues.
4. en revanche, si le licencié ne souhaite pas communiquer son adresse mail ou préfère disposer d'une notice en version papier, le club lui imprime la notice. le licencié devra alors, comme la procédure existante à ce jour, compléter le bulletin n°2 et le remettre à son club (à charge pour ce dernier de le conserver pendant 10 ans)

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT LORS DE L'INSCRIPTION (voir dates ci-dessus)

- le questionnaire de santé, l'autorisation parentale « fiche d'urgence » et le montant de la cotisation
- **tout dossier incomplet ne sera pas accepté le jour de l'inscription**

A.G. : L'ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB AURA LIEU AU SPORTEUM LE 13 DECEMBRE 2022 A 18H30 SOUS RESERVE DES CONDITIONS SANITAIRES